

aux Etats-Unis, on se rend compte que le projet de loi aurait probablement plus d'effet qu'on s'y attendait. J'ai souvent lu des notices nécrologiques et j'ai rarement constaté qu'une personne morte au Canada n'avait pas aux Etats-Unis des frères, des sœurs ou d'autres parents qui n'étaient pas citoyens de ce pays-là. Si nos voisins rendaient une loi comme celle-ci, tous les Canadiens qui vivent aux Etats-Unis sans être citoyens américains seraient tenus de s'inscrire et d'avoir une carte d'identification. La présente loi s'appliquerait à une nation de cent dix millions d'habitants, et il se peut fort bien que les autorités américaines s'apercevraient qu'il existe là-bas une situation semblable à celle qui, ai-je dit, règne peut-être au Canada. Elles découvriraient peut-être que des centaines ou des milliers de Canadiens vivant aux Etats-Unis n'y sont jamais entrés légalement. Cela pourrait causer, je le crains, beaucoup de bisbille entre les autorités de l'immigration du Canada et celles des Etats-Unis. Je sais par expérience que, dans les affaires d'immigration, il est assez difficile d'entretenir des rapports constants sans qu'il survienne des malentendus. Il faut beaucoup de soin et de prudence pour éviter des chocs internationaux. Si tous les Canadiens qui demeurent aux Etats-Unis étaient tenus de signer une carte d'identification et si l'on découvrait—ce que j'apprehende—que plusieurs n'ont aucun droit d'être là-bas, les autorités américaines les renverraient au Canada. L'animosité que cette conduite susciterait serait préjudiciable aux deux pays. Voilà l'inconvénient que je prévois.

D'autre part, j'approuve bien l'idée d'obliger à se munir de cartes d'identification les étrangers venus, disons, du continent européen, qui n'ont pas obtenu de lettre de naturalisation.

L'honorable J.-W. DANIEL: Honorables sénateurs, je demande la parole afin d'exprimer mon avis en peu de mots. Si le bill faisait entièrement exception des citoyens américains, je serais porté à voter pour son adoption; mais, l'idée qu'exprimait tantôt mon voisin de pupitre (l'honorable M. Gordon) me sourit beaucoup. Je connais nombre d'Américains qui ont habité pendant des années la même ville que moi et qui faisaient un gros commerce, et il me répugne d'approuver un projet qui les obligerait à se présenter devant un fonctionnaire pour lui demander une carte d'identification. Je ne saurais le faire. Nous connaissons fort bien, maints Canadiens, depuis des années aux Etats-Unis, qui ne se sont pas fait et ne veulent pas se faire naturaliser. Ils espèrent peut-être re-

venir un jour au Canada à titre de citoyens du pays. Si ce n'était de l'article qui s'applique spécialement à nos voisins, je voterais pour le projet; mais, étant donné cet article, je voterai contre sans entrain.

Quelques VOIX: Votons!

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, je désire faire connaître ce qui m'embarrasse. J'ai déjà affirmé que je verrais d'un bon œil un bill qui nous assurerait la haute main sur les oiseaux de passage, d'un caractère louche, qui nous viennent du Sud. Dans celui-ci, je ne trouve rien qui nous y aiderait. D'un autre côté, je remarque que les Américains qui sont chez nous depuis cinq ans et six mois seraient tenus de s'inscrire. Je suis fermement convaincu que la plupart d'entre eux ont un excellent passé; néanmoins, le bill les considère comme des gens qu'il faut obliger à porter sur eux des cartes d'identification. C'est probablement un point faible du projet de loi. Tant qu'à n'avoir pas de contrôle sur les Américains qui sont en ce pays depuis moins de cinq ans, précisément ceux que nous avons besoin de surveiller, il ne faut pas imposer l'inscription à ceux qui sont au Canada depuis plus longtemps.

Je me demande pourquoi, dans un pays comme le nôtre, il est nécessaire d'exercer une pression sur les aubains pour les engager à se faire naturaliser. Les gens vont et viennent d'un pays à l'autre et conservent leur nationalité. Nous respectons les bons sujets. Je pourrais citer plusieurs hommes qui ont quitté la Grande-Bretagne pour les Etats-Unis il y a vingt-cinq à trente ans, et qui sont encore de bons Anglais. J'ai en l'idée deux frères qui dirigent des services publics à Chicago où ils se trouvent depuis vingt-cinq à trente ans: l'un est devenu citoyen américain, l'autre est encore sujet britannique. Je connais des centaines, peut-être des milliers, d'Américains occupant différents postes au Canada où ils vivent depuis nombre d'années. Plus d'une fois, j'ai été prié à dîner avec la colonie américaine de Montréal, le 4 de juillet, et je me suis trouvé parmi un groupe de gens fort respectables. Il y a même une église américaine à Montréal. Je me demande s'il convient de troubler l'esprit de ces braves gens, et les neuf dixièmes du contingent américain au Canada, dirai-je, sans avoir approfondi la question, ont opté pour la nationalité britannique.

D'un autre côté, j'avoue que le bill a du bon, en tant qu'il a trait à certaines classes d'émigrés européens; aussi, j'hésiterais avant de voter contre le projet de loi. Vu qu'il est évident que nous ne lui donnerons pas force

L'hon. M. FORKE.